

LES DROITS CULTURELS EN NOUVELLE-AQUITAINE REMISE DU RAPPORT FINAL

Débutée en septembre 2017, la réflexion collective sur les droits culturels des personnes, engagée par la Région Nouvelle-Aquitaine, a donné lieu à un rapport final remis au Président du Conseil régional le 5 mars dernier.

Par Aline Rossard et Jean-Michel Lucas

Le rapport sur les droits culturels en Nouvelle-Aquitaine¹ a été livré au Président du Conseil régional le 5 mars.

Fruit de la réflexion collective de plus de 75 personnes et de 40 organisations, il formule 32 préconisations pour poursuivre les efforts déjà engagés par les services pour prendre en compte les droits culturels des personnes.

Globalement, les préconisations sont modestes et pragmatiques ; chacun doit pouvoir à son rythme prendre en charge les valeurs des droits culturels des personnes. Le chemin est souvent difficile tant l'approche de la culture est différente des politiques culturelles courantes. Mais le rapport préconise de savoir prendre le temps de la discussion et de la formation, pour parvenir, comme le veut la loi NOTRe (article 103), à des relations de qualité entre les différentes cultures pour faire un peu mieux humanité ensemble et mieux lutter contre les discriminations.

Le rapport final est présenté à la Commission « Culture » de la Région le 4 avril et, d'ores et déjà, une réunion de travail avec le Directeur de la Culture et les cadres de la direction est prévue début mai pour préciser l'agenda de chaque service dans la mise au travail des droits culturels.

Progressivement, les règlements d'intervention devraient favoriser, beaucoup mieux, les projets d'interactions entre les cultures, sur l'ensemble des territoires de cette vaste région. La priorité sera donnée aux projets qui accompagnent les personnes sur des chemins émancipateurs pour elles, sans se limiter à la simple consommation individuelle de biens « culturels ».

De même, le développement de la liberté – effective – de pouvoir s'exprimer sous une forme artistique est une nécessité pour les droits culturels pour bien répondre aux valeurs des droits humains fondamentaux.

Pareillement, l'approche globale, et non sectorielle, de la culture – pour faire humanité ensemble – permet de dynamiser les partenariats avec d'autres politiques publiques, de l'ESS à la politique territoriale, de la Santé à l'Éducation, de la Jeunesse à l'Emploi, du Développement durable à la Coopération internationale.

Dans l'immédiat, des modules de formation sont en préparation sur la base de la méthode particulière qui a été déployée avec les volontaires, à destination des bonnes volontés de tous les secteurs qui voudraient mettre au travail les droits culturels.

Contacts :
jmlucac285@orange.fr
arossard@liguenouvelleaquitaine.org
06 84 13 15 16

1. Cf. L'Affût de juillet – août – septembre 2018

BRÈVES

• **Les Éclats à La Rochelle, pôle artistique pour la danse contemporaine en Nouvelle-Aquitaine, travaillent depuis juillet 2018 à un rapprochement avec le CDCN-La Manufacture à Bordeaux, à la demande de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'État.** Une convention vient d'être signée entre les deux structures : depuis le 1^{er} avril, les activités et les deux salariées permanentes des Éclats, Charlotte Audigier et Clémence Deilhaes, tout en restant situées à La Rochelle, seront transférées au sein du CDCN-La Manufacture, qui s'implantera de ce fait au Nord de la région.

Le travail de territoire mené depuis 15 ans par les Éclats, notamment la biennale de danse *Les Éclats Chorégraphiques*, est amené à se développer sous une nouvelle forme, en concertation avec les partenaires financiers. L'activité de soutien à la création et de sensibilisation à la danse contemporaine est poursuivie, tout comme l'implication dans le réseau des Petites Scènes Ouvertes.

• **La Fédération des professionnels de la réalisation et de la création de musique enregistrée en Nouvelle-Aquitaine (FEDE-REC) vient d'être créée à l'initiative d'une vingtaine de professionnels.** Elle a pour objet la représentation, la défense des intérêts et la coordination de l'ensemble des acteurs professionnels de la filière de la création et de la réalisation de musique enregistrée en Nouvelle-Aquitaine : métiers de l'enregistrement (studios, ingénieurs du son, réalisateurs musique) et de la création de musique (compositeurs, arrangeurs) pour le disque, le spectacle et l'image.
fede-rec.org

• **La Commune d'Uzerche en Corrèze a ouvert les portes de son Auditorium Sophie Dessus en janvier dernier.** La saison inaugurale comprend 10 spectacles et se terminera le 4 juillet. Le projet de cet auditorium de 331 places a été pensé autour de 3 axes : la création, la diffusion et la médiation à l'encontre des enfants ou des publics éloignés. L'ambition est de favoriser le maintien d'artistes dans le territoire ainsi que la rencontre entre créateurs corréziens et d'autres régions, en particulier dans le cadre de résidences d'artistes. Neuf artistes ou compagnies sont associés au projet. La saison 2019-2020 est programmée par Angélique Bretonneau, nouvelle directrice de la Culture et du patrimoine d'Uzerche.
auditorium.uzerche.fr

• **Mise en place du conseil national des professions des arts visuels (CNPAV).** Placée auprès du ministre de la Culture, cette instance rassemble l'ensemble des acteurs des arts visuels : représentants d'associations des élus des collectivités territoriales, d'organisations syndicales et professionnelles d'artistes auteurs, de diffuseurs, de salariés, d'organismes de gestion collective et de l'État. Son périmètre d'intervention comprend les arts plastiques, le design, les métiers d'art de création et la photographie d'auteur. Avec le CNPAV, le secteur des arts visuels dispose d'une instance permettant de débattre des évolutions socio-économiques qui le concerne, des réglementations ou des bonnes pratiques permettant de réguler son économie.